### Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

# ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

## ARRETE

# POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU SENTIER DE ROBACHE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU ENEDIS

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

#### **ARRETE:**

Article 1 : À compter du mardi 8 octobre 2019, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau Enedis.

- la circulation sera alternée, réglée par panneaux et le stationnement interdit, au sentier de Robache, lieu-dit « Le grand pré ».

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise et les services techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3: La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 26 septembre 2019.

Le Maire,

David VALENCE